

SNUDI FO 13**FO**
la force syndicale**L'Ecole Syndicaliste**
*des Bouches du Rhône*13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.orgDir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n° 180

1 euro

Septembre - Octobre 2020

Déposé le 09 / 09 / 20.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Lundi 21 septembre
de 9h à 16h30à l'union départementale Force Ouvrière
13 rue de l'Académie, 13001, Marseille
(métro Noailles Capucins)**Assemblée Générale**
2020 des syndiqués
(congrès départemental)
du SNUDI-FO des Bouches du Rhône.SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE**► Un rendez-vous indispensable pour la démocratie syndicale**

"Refondation" de la fonction publique et destruction du statut, PPCR et ses conséquences, loi Blanquer "école de la confiance", épidémie coronavirus et protection des personnels, projet de réforme des retraites et de destruction de notre code des pensions, austérité salariale, suppression de postes, ... l'année écoulée a vu la poursuite de la remise en cause de nos droits de salariés. S'informer, faire un bilan de notre activité, échanger, élaborer collectivement le mandat du syndicat, c'est indispensable ... et c'est le rôle de l'assemblée générale.

Nous comptons
sur votre
présence !**Le bureau du**
SNUDI FO 13**► Tous les syndiqués (à jour de leur cotisation) ont le droit d'y participer.**

- Envoyer la demande d'autorisation d'absence (formulaire informatisé de l'IA)

à transmettre à l'IEN par le directeur (détails en page 5).

- Envoyer votre convocation (insérée dans cette circulaire) :

y inscrire votre nom, et la transmettre à l'IEN, par fax ou courrier ou pièce jointe de mail après numérisation.

- Dès maintenant, au plus tard pour réception 8 jours avant.

➔ **Signaler au syndicat votre participation** afin que nous organisions au mieux cette AG.➔ **Signaler si vous êtes candidat** au Conseil Syndical ou à la Commission de Contrôle des Comptes, par mail ou courrier au syndicat.**A l'ordre du jour :**

- Complément au rapport d'activité et rapport sur la situation
- Discussion
- Rapport du trésorier
- Organisation du syndicat et de ses instances, élection du conseil syndical
- Mandat revendicatif du SNUDI-FO 13
- Vote des rapports et des mandats
- Questions diverses

Rapport d'activité : des éléments préparatoires à la discussion.

Ce rapport ne saurait décrire exhaustivement toute l'activité syndicale depuis la précédente assemblée. Plus de détails, plus d'infos : dans nos mails d'information ou sur notre site www.snudifo13.org

Franck Neff introduira l'assemblée générale par un complément oral au rapport d'activité.

→ Vie du syndicat

► Durant cette année scolaire 2019/2020, nous avons pu **tenir les différentes instances syndicales départementales, participer aux instances fédérales, nationales ou interprofessionnelle**. Les réunions en visio conférence ont été privilégiées à partir de mars.

► **Congrès nationaux** : Une délégation conséquente du SNUDI FO 13 a participé aux congrès FNEC FP FO et SNUDI FO d'octobre 2019.

► **Nous avons aussi réuni les collègues tout au long de cette année**, lors des RIS, soit générales, soit spécifiques lors du mouvement, en présentiel ou en distanciel. Nous avons essayé d'être présents par les tournées dans les écoles, puis à partir de mars par des permanences téléphoniques pour répondre au mieux aux demandes des collègues, ainsi que par les bulletins et mails d'informations et un site internet à jour.



Assemblée Générale 2019

→ Représentation des personnels en toute indépendance

Cette année, le travail des représentants du personnel en **CAPD et groupes de travail** (mouvement, promos, stages, baisse de notes, postes adaptés ...), et au niveau fédéral en **CTSD** (carte scolaire, ...), **CDEN, CHS-CT** (Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail) **départemental et académique, Commission Action Sociale**, ... a changé avec la nouvelle loi de Transformation de la Fonction Publique. Elle dessaisit les représentants du personnel en CAP du contrôle des opérations de mouvement et de l'avancement des personnels. Les élus et délégués du SNUDI-FO 13 ont bataillé pour obtenir le maximum d'informations, informer les collègues et pour défendre sans relâche les dossiers individuels confiés. **Les élus du personnel du SNUDI-FO 13 rendent compte de leur mandat** régulièrement par mails, publications sur le site (Rubrique "vos représentants FO" et "mails d'InFO") ou résumés dans les bulletins.

Vos élus CAPD

Titulaires **Franck Neff**
Laurence Rouvière
Sandra Lopez
Suppléants **J-Philippe Blondel**
Catherine Pontvianne
Luc Salaville



Là où gouvernement et administration voudraient des syndicats "aux ordres", le SNUDI-FO 13 refuse la cogestion et l'accompagnement, et intervient dans l'intérêt des personnels.

Sommaire P1 : Titres / P 2 à 6 : Rapport d'activité / P 7 : AG-infos pratiques / P 8 : Adhésion / P 9 : Convocation

➔ **Dossiers, campagnes, positions et actions syndicales**

L'année 2019-2020 a vu la poursuite des offensives contre notre statut et nos conditions de travail : retraites, fonction publique, loi Blanquer.

Toujours à l'ordre du jour : retrait de ces propositions et lois !

Ci-dessous un rappel des principaux dossiers et de l'activité du SNUDI-FO 13 ...

Contre-réforme des retraites



Le SNUDI-FO 13 a largement informé sur le projet de réforme des retraites, visant à supprimer les 42 régimes spéciaux dont notre code des pensions civiles pour instaurer un régime de retraite "universel" par points. Les conséquences en seraient catastrophiques pour tous les salariés, tous les fonctionnaires, la disparition du calcul sur les 6 derniers mois entrainerait une perte de près de 40% du montant mensuel.

La préparation de la grève à partir du 5 décembre, de la grève pour gagner, pour le retrait du plan Macron-Delevoye était au cœur des discussions du premier trimestre dans nos réunions d'information syndicale, grève reconduite dans de nombreux établissements, appuyée d'actions pendant les congés de Noël, ...

La volonté du retrait de ce plan se réaffirme en janvier et février. Début mars un conseil des ministres (prétendument destiné aux mesures contre le coronavirus) décide de l'application du 49-3, pour imposer coûte que coûte sa réforme rejetée par la majorité des Français et des salariés ! Quelques heures après l'annonce des milliers se sont rassemblés dans des manifestations spontanées dans tout le pays.

Personne ne peut accepter la méthode, de même que personne ne peut accepter cette réforme des retraites, la baisse des pensions et le recul de l'âge de départ en retraite. Au même moment le gouvernement annonçait des mesures d'exception contre le droit de manifester...

Publications d'information sur le projet de réforme et ses conséquences, meeting, réunions d'info, prises de position, appel à la grève et à la préparation de la grève pour gagner, le SNUDI-FO 13 a informé et organisé les collègues, participé et pris toute sa place dans la mobilisation contre ce projet.

Un travail à développer et poursuivre jusqu'à l'abandon total de cette réforme !

Pandémie COVID : non à la mise en danger des personnels et à la remise en cause du statut et des droits

L'épidémie de Coronavirus a imposé un lourd tribut professionnel, sanitaire et personnel aux enseignants. La fermeture des écoles en mars, de même que les différentes "étapes" du déconfinement, ont donné lieu à **une désorganisation et une déréglementation sans précédent.**

Communications contradictoires et confusion des responsabilités ; carences de mairies pour nettoyage et désinfection ; matériel d'hygiène absent ou inadapté ; accueil des enfants de soignants aux règles fluctuantes ; administration n'équipant pas les personnels ; "interprétations" locales multiples par mairies ou IENs ; pressions sur des personnels fragiles ou des parents sans mode de garde pour le travail en présentiel ; directeurs croulant sous les responsabilités et les injonctions pendant le confinement comme pour l'organisation de la reprise ; modalités incohérentes du travail à distance et du lien avec les familles ; ... A la réouverture des écoles, ce qui prédomine, c'est la colère, la fatigue, le découragement et parfois la détresse psychologique engendrés par les conditions, les directives contradictoires, les remises en cause permanentes du travail et de l'organisation des équipes, l'ingérence des municipalités dans l'accueil des élèves !

Et au bout .. la prime (misérable) pour quelques-uns ou le "bon point" (gratuit !) d'"open-badges" insultants !

Pour le gouvernement et le ministre, "*L'image de marque de l'Education nationale est en jeu*" et les enseignants seraient responsables d'assurer la continuité du service public. **Mais quid de l'obligation de notre employeur de veiller à la santé, la sécurité et les conditions de travail de ses agents ?**

L'état d'urgence décrété par le gouvernement lui permet de gouverner par ordonnances et décrets, de façon totalement antidémocratique. **La Confédération FO a appelé " à ce qu'il soit mis fin à ce régime d'exception au regard de son impact sur les libertés fondamentales et individuelles, y compris les libertés syndicales, comme sur le droit du travail."**

La FNEC FP FO est intervenue au ministère et dans les instances pour poser les revendications pour la protection de la santé du personnel, les conditions de travail, le respect du statut.

Le SNUDI FO 13 a mené une action sans relâche : analyse de la situation avec exemples et témoignages concrets ; information des collègues sur les documents officiels parus et leurs droits ; conseils individualisés, réponses par mail et téléphone ; mails d'info et consignes syndicales ; recueil des fiches STT ou DGI ; interventions auprès de l'IA, d'IENs, de mairies ; interventions en groupe de travail du comité technique ; interventions en Comité Hygiène et Sécurité ; ... **Une action qui se poursuit en cette rentrée ...**

Dans la droite ligne des lois Blanquer : 2S2C (sport, santé, culture et civisme) = l'école externalisée !

Dans la continuité des lois Blanquer et profitant pour le proposer de la situation sanitaire liée au Covid 19, le protocole "sport, santé, culture et civisme" (2S2C) a été publié le 8 mai (au prétexte de l'afflux d'élèves à partir du 2 juin) permettant "d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant d'encadrer une activité physique et sportive", soit plus d'élèves "accueillis" avec moins de professeurs, des activités par des intervenants extérieurs embauchés par la municipalité, sur le temps scolaire, en lieu et place des cours, ... Ce soit -disant modèle pour l'avenir selon le ministre n'est qu'un n'ieme moyen de s'attaquer à l'école de la République et à notre statut de fonctionnaire d'Etat.

Le SNUDI FO 13, avec la FNEC FP FO, a clairement condamné le dispositif 2S2C et en demande la suppression. Lors du rassemblement du 24 juin, il a demandé un plan d'urgence pour les écoles, un plan de rattrapage scolaire pour les élèves pour palier aux conséquences du déconfinement et de ses suites.

Loi de transformation de la Fonction Publique, les conséquences concrètes pour les personnels ...



Au 1^{er} janvier 2020, les CAPD n'ont plus la compétence des mutations, au 1^{er} janvier 2021 elles ne seront plus consultées sur l'avancement (promotions, avancement de grades...).

Jusqu'à maintenant, mouvement et promotions étaient contrôlés par les organisations syndicales siégeant dans les CAP. Avec la loi de transformation de la Fonction publique, votée le 7 août 2019, elles ne disposent plus des tableaux préparatoires, ni des résultats ! Fini la transparence et le respect d'égalité de traitement, impossibilité pour vos délégués du personnel de vérifier et contrôler des barèmes, difficultés majeures à contester des erreurs pour les personnels ... **l'administration aura donc toute latitude pour appliquer le fait du prince !**

Il s'agit d'une grave attaque inacceptable contre notre statut, contre vos organisations syndicales.

Cette loi prévoit aussi :

- la suppression des CHSCT ; le recrutement facilité de contractuels à la place de titulaires de la fonction publique ; l'extension des ruptures conventionnelles entre l'employeur et les fonctionnaires ; le détachement d'office des fonctionnaires impactées par une fermeture de poste ou une restructuration ; les sanctions disciplinaires de la part du supérieur hiérarchique sans consultation de la CAPD...

Aujourd'hui, la loi de Transformation Publique à l'Education Nationale se décline par les nouvelles LDG (Lignes Directrices de Gestion) ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels qui continuent d'achever le paritarisme. Ces LDG confirment et aggravent le PPCR : elles prévoient l'accompagnement continu de tous les personnels, le renforcement des nouveaux services RH de proximité "services personnalisés d'information, d'accompagnement et de conseil" chargés de "recueillir les besoins de formation". L'"égalité hommes-femmes" est imposée à toutes les promotions mais aucune garantie n'est apportée quant à l'accès à la hors classe. Pour "valoriser et diversifier les parcours", le ministre invite à accéder à "des corps de catégorie ou niveau supérieur par liste d'aptitude ou concours" ou d'être "nommé sur des emplois permettant d'exercer des responsabilités supérieures" tel que directeur d'école. Ces mobilités seront prises en compte dans les promotions de grade. **Plus que jamais le SNUDI FO 13 demande l'abrogation de cette loi de transformation de la fonction Publique et demande le maintien des CAP, des CHSCT.**

Direction d'école / Directeurs

N'oublions pas que nous avons commencé l'année scolaire 2019/2020 par le décès d'une directrice d'école maternelle de Pantin. Toute la profession s'est émue à la lecture de son courrier, dénonçant sa souffrance au travail Elle y décrivait la surcharge de travail, l'amoncellement des tâches nouvelles, l'insupportable de la mise en œuvre des réformes qui se succèdent. Les enseignants partout en France ont voulu témoigner leur soutien lors des rassemblements le 3 octobre.

Puis en mars 2020, est arrivé le covid et le confinement et un travail inimaginable pour les directeurs jusqu'en juin 2020. En réponse, le gouvernement a proposé une loi, votée en juin 2020, un mépris évident pour les personnels de l'Education Nationale et une opportunité de transformer l'école suite au Covid 19 !

La loi "Rilhac" instaure une "délégation de compétence de l'autorité académique" et donne le pouvoir de décision aux conseils d'école, dans la logique de territorialisation en cours. Des groupes de travail sont prévus dans les prochains mois.

Différentes mesures sont aussi envisagées dès la rentrée 2020, qui ne répondent pas aux revendications des directeurs, selon le SNUDI FO. Au contraire, elles vont avoir pour conséquence une poursuite de la dégradation des conditions de travail des directeurs, accélérer la territorialisation de l'école. En juin, le SNUDI FO 13 a informé sur cette proposition de loi et ses conséquences, appelé à signer l'appel intersyndical pour son abandon et au rassemblement le 24 juin pour revendiquer non une loi mais une augmentation significative des décharges et des rémunérations, un recrutement de personnels statutaires pour l'aide administrative et un réel allègement des tâches.

Revalorisation salariale

Nous demandons toujours l'augmentation générale de nos salaires et de nos pensions, la revalorisation du point d'indice de 18% pour tous, en rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat depuis 2010, date du gel du point d'indice !

→ Le travail des représentants du personnel

Promotions, Hors-Classe, Classe exceptionnelle

PPCR, arbitraire et suppression du contrôle par les représentants du personnel = l'injustice totale !

Informations, fiches de suivis, réponses personnalisées, ... le SNUDI FO 13 a largement informé, donné sa position, rendu compte de son mandat et est intervenu sur les dossiers confiés.

C'est la dernière année que la CAPD s'occupera des promotions. Au 1^{er} janvier 2021, cela sera terminé !

Hors classe : Nous sommes intervenus pour défendre les collègues qui avait eu un "avis 2019 à consolider", qui ont eu un protocole d'accompagnement suite à cette appréciation. Nous avons donc revendiqué une révision de celle-ci. Dans le même temps, sans réponse de l'administration sur cette revendication, nous avons invité les collègues concernés à refuser ou abandonner tout protocole d'accompagnement. L'IA a revu tous les avis « à consolider » hors classe pour la campagne 2020, lorsque les collègues avaient suivi un protocole d'accompagnement, finalement perturbé par le confinement.

Classe exceptionnelle, avancement de carrière : nous avons suivi les dossiers que nous avaient confiés les collègues et informé des résultats.

FO revendique toujours l'abrogation de PPCR, signé entre le ministère et les syndicats FSU-UNSA-CFDT.

Et le SNUDI FO 13 revendique toujours : un avancement au rythme le plus rapide pour tous, la création, en remplacement de la hors-classe et de la classe exceptionnelle, d'échelons supplémentaires, accessibles à tous avant la retraite.



Mouvement

Calcul du barème, fiche de suivi syndical, conseil sur les vœux, réunions d'informations, réponses individualisées, accompagnement des recours, ... les délégués du SNUDI FO 13 défendent les collègues tout au long des opérations du mouvement et interviennent auprès de l'administration et en CAPD.

La FNEC FP FO a siégé dans les groupe de travail du ministère sur la note de service mouvement et défendu le barème et l'égalité de traitement. Le SNUDI FO 13 a rappelé cette revendication dans toutes les instances.

Avec l'application de la loi de Transformation Publique de la Fonction Publique, plus de Groupe de Travail départemental pour le mémento, plus de Groupe de Travail départemental pour les opérations du mouvement ! Défendre les collègues a donc été plus difficile que les années précédentes, dans un contexte aggravé de crise sanitaire. Nous n'avons eu aucun tableau des barèmes, aucun résultat d'affectation pour informer les collègues. L'administration, qui, déjà l'an dernier, avait durci ses positions, n'a laissé que de très rares possibilités de révision d'affectation. De nombreux enseignants n'avaient au 28 août aucune réponse à leur recours, les laissant dans une incertitude insoutenable. Le SNUDI FO 13 n'a eu de cesse d'intervenir par tous les moyens possibles pour aider et soutenir les collègues, même durant les congés d'été. Pour les affectations des TRS, le mini-mouvement n'a pas été pris en compte par les services académiques, décision du Secrétaire Général. Ce dernier assume pleinement les affectations des collègues dans le seul intérêt du service. Les considérations d'ordre personnel n'ont plus cours, car il applique à la lettre la mission des TRS (à savoir être affecté sur un secteur au gré des besoins du service). Nous avons dénoncé la création des TRS en 2019, favorable à la seule administration. Nous en avons eu la preuve cette année, malgré notre dénonciation du non respect des règles départementales (mémento et circulaire). La mise en place des recours individuels, nouvelle modalité de fonctionnement pour évincer les délégués du personnel, met les collègues dans une situation où l'administration n'est pas obligée de négocier.

Nous devons défendre nos intérêts particuliers et nos droits et pour cela obtenir l'abrogation de cette loi de Transformation de la Fonction Publique.

Respect des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel !



Permutations/Inéats exeats

Nous n'avons pu suivre que les dossiers confiés par les collègues, là aussi à cause de la loi de Transformation de la Fonction Publique. Pour les Inéat-Exeat : 80 exeats pour septembre 2020 ont été accordés au départ, 57 collègues ont pu obtenir leur inéat. Une dizaine de collègue a pu obtenir son inéat pour les BDR.



L'année 2019-2020, ce fut aussi la poursuite et le développement de l'intervention syndicale du SNUDI-FO 13 pour

- **L'action sociale** en faveur des personnels (renseignement aux collègues, intervention FO en commissions d'action sociale, ...). Nous avons fait le constat que l'action sociale est sous utilisée par les enseignants, qui sont mal informés des possibilités. Nous souhaitons promouvoir l'action sociale auprès de nos collègues.
- **L'hygiène et la sécurité** Les délégués ont conseillé les collègues, fait le suivi des fiches Danger Grave Imminent (agressions, inclusion,..) et des fiches Santé et Sécurité au Travail (aminante, travaux,...). A partir de mars, ils ont défendu sans relâche les conditions de travail et la protection des collègues, tant pendant le confinement qu'après l'ouverture des écoles.
- **La défense des postes en carte scolaire** : en plein confinement, l'IA a osé fermer des classes, alors que les élèves étaient privés de cours. Nous avons demandé le report des instances pour des raisons évidentes. L'administration, ayant un calendrier à respecter, notamment avec les élections municipales, n'a pas voulu accéder à cette revendication. Les collègues ont, malgré la situation, répondu à nos demandes pour nous permettre d'étayer nos dossiers. Nous avons revendiqué au minima l'annulation de toutes les fermetures de classes !!
- **La défense du droit au temps partiel** : Là aussi, en plein confinement, nous avons dû défendre les recours des collègues qui se sont vus refuser leur temps partiel. A nouveau cette année, nous avons demandé à ce qu'aucune demande de temps partiel soit refusée, aucune fonction ne soit exclue !
- **La défense des conditions de travail des titulaires-remplaçants** : en septembre, audience pour les BD REP+ suite à la modification de leurs missions à des remplacements hors formations REP+ ; tout au long de l'année suivi de problèmes de non- paiement de leurs indemnités par le service DPE1.
- **L'information et l'aide aux stagiaires** : Nous avons revendiqué une titularisation en juin pour tous les stagiaires, une augmentation du nombre de places au concours 2020, la prise en compte d'une liste complémentaire. Nous avons aussi défendu les stagiaires, obligés à faire 100% en présentiel suite à l'ouverture des écoles le 11 mai.
- **La défense des conditions de concours et de formation initiale**
- **Le soutien et l'aide aux collègues confrontés aux conséquences de l'inclusion scolaire systématique.** Nous combattons la mise en place des PIAL, qui aggravent les conditions de prise en charge des élèves, les conditions de travail des AESH et aussi des enseignants. Nous revendiquons la reconstitution des RASED, avec un psychologue et un maître E.
- **L'aide aux collègues sur les questions salariales** (absence de paiement d'indemnités dues, prélèvements abusifs de trop-perçus, jours de non-grève prélevés ...)
- **L'aide aux personnels en problèmes de santé ou de handicap** (conseils individualisés, lien avec le Bureau des Affaires Médicales, Commission "postes adaptés", Commission de réforme, ...)
- **L'écoute, le soutien pour les collègues en situation difficile ou de conflit** (entrevue avec les collègues, audiences auprès des IA et des IEN, ...)

